## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE MRC DE LA MATANIE

**Procès-verbal** de la **séance ordinaire** du Conseil municipal, tenue le mardi, 04 octobre 2022 à 19 h 00, à l'Édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville, Sainte-Paule, QC GOJ 3CO.

## Sont présents les membres du Conseil :

La mairesse suppléante, madame Mylaine Bégin, siège (#2) La conseillère, madame Marie-Claude Bergeron, siège #3 La conseillère, madame Madeleine Bouffard, siège #4 Le conseiller, monsieur Guillaume Villeneuve, siège #5 Le conseiller, monsieur Jean-François Bouillon, siège #6

## Sont vacants les sièges suivants :

Maire

Conseiller au siège # 1

### Constatation du quorum

Constat du quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Mylaine Bégin.

#### Secrétaire d'assemblée

Madame Ginette Rhéaume, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante, Mylaine Bégin constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 03.

#### 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 2022-10-191

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Lecture et approbation du procès-verbal séance ordinaire du **2022-07-05**
- 4. Lecture et approbation du procès-verbal séance ordinaire du **2022-08-02** (aucune séance)
- 5. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2022-08-29 (prendre en compte que madame Mélissa Levasseur est partie le 30 août 2022 et n'a donc pas terminé le procès-verbal. Alors, il a été complété avec des informations de deux conseillères, cependant, lorsqu'il est venu le temps de le faire imprimer, il y a eu une problématique, alors il devra être refait au complet)
- 6. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du **2022-09-09**
- 7. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du **2022-09-20**
- 8. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du **2022-09-29**
- 9. Approbation des comptes à payer, chèques, prélèvements et salaires émis par la Municipalité de Sainte-Paule
  - Liste des comptes à payer pour août 2022 au montant de 77 527,45\$
  - Liste des comptes à payer pour juillet, août et septembre 2022 au montant de 78 552,41 \$

10. Période de questions

11.Levée de la séance

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-François Bouillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D**'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2022, comme préparé et lu.

### **ADOPTÉ**

# 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

#### 2022-10-192

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marie-Claude Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D**'accepter le procès-verbal de la réunion ordinaire ci-haut mentionné tel que remis par la directrice générale et greffière-trésorière ; les membres du Conseil municipal présents déclare l'avoir lu et trouvé conforme.

#### **ADOPTÉ**

## 4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2022

**CONSIDÉRANT** QU'il n'y a eu aucune séance ordinaire, aucun procès-verbal n'a été fait ;

# 5- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2022

**CONSIDÉRANT QUE** madame Mélissa Levasseur est partie le 30 août pour un temps non déterminé ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Ginette Rhéaume a essayé de faire adopté le procès-verbal que madame Mélissa Levasseur a fait ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Ginette Rhéaume n'a pas pu faire imprimer de bonne façon ledit procèsverbal;

**EN CONSÉQUENCE**, la directrice générale et greffière-trésorière refera le procès-verbal avec certains commentaires de conseillers afin de refléter le plus possible les intentions du Conseil municipal, sous toute réserve ;

Le procès-verbal sera refait et adopté plus tard par le Conseil municipal.

# 6- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2022

## 2022-10-193

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guillaume Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D**'accepter le procès-verbal de la réunion extraordinaire ci-haut mentionné tel que remis par la directrice générale et greffière-trésorière ; les membres du Conseil municipal présents déclare l'avoir lu et trouvé conforme.

# ADOPTÉ

# 7- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal n'est pas prêt, son adoption a été reportée.

8- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal n'est pas prêt, son adoption a été reportée.

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

#### 2022-10-194

- Liste des comptes à payer pour août 2022 au montant de 77 527,45 \$
- Liste des comptes à payer pour juillet, août et septembre 2022 au montant

78 552,41 \$

**TOTAL** 

156 079,86 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Paule avait du rattrapage à faire sur les comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par Madeleine Bouffard d'accepter un montant de 77 527,45 \$ et Marie-Claude Bergeron d'accepter un montant de 78 552,41 \$ pour un total de 156 079,86 \$. Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter que madame Ginette Rhéaume, directrice générale et greffière-trésorière, procède au paiement des comptes de la Municipalité de Sainte-Paule;

**ADOPTÉ** 

# 9- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Plusieurs citoyens sont présents, ils veulent avoir des réponses à leur question.

Madame la mairesse suppléante répond à toutes les questions posées.

## 10- LEVÉE DE LA SÉANCE

#### 2022-10-195

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guillaume Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit close à 19 h 55.

**ADOPTÉE** 

Date

Mylaine Bégin, mairesse suppléante (#2)

Je, Mylaine Bégin, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Ginetté Rhéaume Directrice générale et

greffière-trésorière

Mylaine Bégin, mairesse suppléante

(#2)

Date

<sup>\*</sup> L'usage du masculin a pour seul but d'alléger le texte.